

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION																		
23 mars 2026	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux																		
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)																		
Procès-verbal Conseil Municipal du 20 mars 2026 à 19h30	18 membres du Conseil présents : DAVAL C, DOLCI A, FAIVRE G, GALMICHE J-L, GENET F, GENEY I, GRANDMOUGIN J-S, HACQUEMAND P, HAILLANT M, LAMBOLEY E, LARIQUE G, MASNADA J-P, MOUGENOT T, PERNIN C, POULMAR H, SAILLEY V, SAINTIGNY H, VERNIER B. Secrétaire de séance : SAILLEY V.	1 membre du Conseil absent : GALMICHE A. (a donné pouvoir à HAILLANT M.) Quorum atteint.																		
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION																		
	<p>Le Maire en exercice rappelle les résultats des élections du 15 mars 2026.</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Inscrits</td> <td style="text-align: right;">689</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: right;">513</td> <td style="text-align: right;">74,46 %</td> </tr> <tr> <td>Blancs et nuls</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td style="text-align: right;">503</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Liste HAILLANT</td> <td style="text-align: right;">185</td> <td style="text-align: right;">34,78 %</td> </tr> <tr> <td>Liste SAINTIGNY</td> <td style="text-align: right;">318</td> <td style="text-align: right;">63,22 %</td> </tr> </table> <p>Ce qui conduit à une composition du Conseil de 16 titulaires liste SAINTIGNY et 3 titulaires liste HAILLANT.</p> <p>Ce résultat n'ayant pas été contesté par la Préfecture devient définitif.</p> <p>Après avoir constaté les signatures sur la feuille de présence, il indique que le Conseil est régulièrement constitué et il met un terme à la mandature précédente.</p> <p>Le Maire en exercice fait appel à Henri SAINTIGNY, le doyen d'âge de la nouvelle municipalité pour présider la séance.</p> <p>Le doyen d'âge procède d'abord à la désignation du secrétaire de séance : SAILLEY Virginie.</p>	Inscrits	689		Votants	513	74,46 %	Blancs et nuls	10		Exprimés	503		Liste HAILLANT	185	34,78 %	Liste SAINTIGNY	318	63,22 %	
Inscrits	689																			
Votants	513	74,46 %																		
Blancs et nuls	10																			
Exprimés	503																			
Liste HAILLANT	185	34,78 %																		
Liste SAINTIGNY	318	63,22 %																		

<p>Approbation du Conseil Municipal du 17 février 2026.</p>	<p>Le doyen d'âge rappelle les différentes questions traitées ayant donné lieu à délibération. Le sujet principal concerne le Compte Financier Unique du budget communal et du budget annexe assainissement. Il demande s'il y a des commentaires à apporter.</p>	<p>Pas de commentaire. Le procès-verbal devient définitif.</p>								
<p>Election du Maire</p>	<p>Le doyen d'âge annonce l'élection du Maire et fait appel à candidatures : 2 candidats répondent à sa demande : Bernard VERNIER Henri SAINTIGNY</p> <p>Ils présentent successivement leurs motivations pour accéder à ce poste. Bernard VERNIER élargit la question avec la volonté de nommer la tête de sa liste à un poste vers la communauté de communes pour en devenir une vice-présidente. Le vote se déroule à bulletins secrets, les 2 plus jeunes du conseil Mathilde HAILLANT et Thomas MOUGENOT assurent le dépouillement.</p> <table border="0"> <tr> <td>Votants</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Blanc</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>B. VERNIER</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>H. SAINTIGNY</td> <td>15</td> </tr> </table> <p>Le doyen d'âge proclame Henri SAINTIGNY comme nouveau Maire de SERVANCE-MIELLIN et lui cède la présidence du Conseil Municipal.</p> <p>Le nouveau Maire prend d'abord la parole pour dire sa satisfaction d'être élu à ce poste pour la 4^{ème} fois avec un nombre de votants important. Il remercie tout particulièrement les membres des équipes municipales antérieures et nouvelle qui l'ont accompagné ou vont à présent le faire. Un mot pour Mathilde pour la féliciter de son investissement dans une liste concurrente. Il poursuit par un remerciement vers les employés communaux pour le climat de travail, pour ses connaissances anciennes qui suivent toujours ses faits et gestes et enfin sa femme et sa famille qui acceptent toujours son temps passé à la mairie au service des habitants.</p>	Votants	19	Blanc	1	B. VERNIER	3	H. SAINTIGNY	15	<p>H. SAINTIGNY Maire SERVANCE-MIELLIN</p>
Votants	19									
Blanc	1									
B. VERNIER	3									
H. SAINTIGNY	15									
<p>Détermination du nombre des adjoints</p>	<p>La réglementation prévoit de nommer au maxi 30 % de l'effectif municipal comme adjoints (soit 5 possibles). Pour pouvoir tenir compte de l'enveloppe maxi d'indemnité des élus, le Maire propose de se limiter à 3 adjoints. Ceci permettra de nommer ultérieurement des conseillers délégués ou d'attribuer des délégations spéciales.</p>	<p><u>Délibération</u> : POUR : 19 (sur 19 votants)</p>								

<p>Election des adjoints</p>	<p>Le Maire propose une liste de 3 adjoints dans l'ordre :</p> <p>Hervé POULMAR Virginie SAILLEY Jean-Luc GALMICHE</p> <p>et justifie son choix Hervé qui représente le futur de la commune après son départ en retraite, Virginie par la manière dont elle travaille actuellement en tant qu'adjointe et Jean-Luc par son passé d'employé communal et donc ses compétences.</p> <p>Sans autre proposition, le Maire fait voter à bulletins secrets, les 2 plus jeunes assurent le dépouillement :</p> <p>Votants 19 Blancs 3 Liste 16</p> <p>La liste proposée par le Maire est élue.</p>	<p>1^{er} adjoint : Hervé POULMAR 2^{ème} adjoint : Virginie SAILLEY 3^{ème} adjoint : Jean-Luc GALMICHE</p>
<p>Charte élu local</p>	<p>Après l'élection du Maire et des 3 adjoints, le Maire fait lecture de la charte de l'élu local issue de la loi du 22 décembre 2025 suivant les articles L1111-12, L1111-13 et L1111-14 du Code Général des Collectivités Publiques.</p> <p>Le Maire remet ensuite aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et des articles L2123-1 à L2123-35 (chapitre III du CGCT) contre la signature de chacun.</p>	
<p>Désignation des conseillers communautaires</p>	<p>L'arrêté préfectoral n° 70-2026-01-08-00001 du 08 janvier 2026 indique le nombre de sièges de conseillers communautaires à désigner dans chaque commune du département 70. Pour SERVANCE-MIELLIN, nous avons droit à 3 sièges.</p> <p>La désignation dans les communes de moins de 1 000 habitants est réalisée en respectant l'ordre du tableau.</p> <p>Le tableau consiste à interclasser les conseillers : le Maire, les adjoints dans l'ordre de leur nomination puis les conseillers 1^{er} critère : résultat des élections, 2^{ème} critère : l'âge.</p> <p>La désignation logique :</p> <p>Henri SAINTIGNY Hervé POULMAR Virginie SAILLEY</p> <p>Ils acceptent tous les 3 cette désignation, ils représenteront la commune et deviennent nos conseillers communautaires à la communauté de communes des 1 000 étangs.</p>	<p>Henri SAINTIGNY Hervé POULMAR Virginie SAILLEY</p>

Questions diverses	<p>Mathilde HAILLANT fait part de son intention de déposer 2 réclamations en préfecture à propos de la journée de vote du 15 mars :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 affichage au tableau non réalisé d'un document.- Non signature du procès-verbal des opérations électorales.	<ul style="list-style-type: none">- Pas de désignation de délégué de listes ni d'assesseurs.- La 2^{ème} liste n'a pas assisté à l'opération d'écriture du PV réalisé dans la salle de vote.
---------------------------	--	---